

<u>DATE DE CREATION :</u>	16/06/2022
<u>DATE DE MISE A JOUR :</u>	17/04/2025
<u>VERSION</u>	V2
<u>REDACTEURS :</u>	EQUIPE D'ESFIN GESTION
<u>VALIDATION :</u>	CONSEIL DE SURVEILLANCE

### Exclusions fiscales et sectorielles

Dans un contexte de pression grandissante sur la responsabilité des investisseurs en non coté vis-à-vis des grands enjeux de société, ESFIN Gestion a défini, en lien avec le Groupe Crédit Coopératif dont elle est une des filiales, des pratiques concernant certains pays et secteurs pour conforter son identité, la traçabilité des fonds pour le compte des véhicules d'investissement gérés ou conseillés et ainsi mieux maîtriser son activité et son risque d'image.

Dans le cadre de sa démarche de RSE, ESFIN Gestion a défini des lignes directrices, validées par le Directoire du 23 juin 2022 et le Conseil de surveillance du 28 juin 2022. Elles ont été modifiées par le Directoire le 28 avril 2025 et validées par le Conseil de surveillance le 18 juin 2025.

Ces lignes sont relatives :

- A la domiciliation des actifs gérés ou conseillés par ESFIN Gestion ;
- Aux orientations en matière d'investissements en non coté.

Ces lignes directrices et leur révision sont validées par le Conseil de surveillance sur proposition du Directoire. Les normes suivantes s'appliquent sous la responsabilité du Secrétaire Général d'ESFIN Gestion. Les opérations d'investissement et de désinvestissement ainsi que les levées de fonds sont analysées selon ces normes.t

### Cas d'exception

Possibilité de financer une entité domiciliée dans un pays ou territoire de la liste d'exclusion :

- Lorsqu'il concerne un investissement dans un actif non-financier nécessaire à son exploitation (ex : Financement d'une laiterie en Suisse).

Les engagements existants qui relèveraient de la liste d'exclusion en application des présentes lignes directrices, ou d'une mise à jour ultérieure des listes, sont actés selon les mêmes procédures et peuvent être maintenus jusqu'à leur dénouement.

### ***Exclusion des paradis fiscaux et judiciaires***

Les fonds ou véhicules gérés ou conseillés par ESFIN Gestion n'investiront pas dans des **participations** ou dans des **fonds** domiciliés dans les pays ou territoires définis par la liste d'exclusion établie par le groupe Crédit Coopératif, sur la base de la liste de *Tax Justice Network*, dont la note d'opacité est supérieure à 65, et de la liste des ETNC (Etats et Territoires Non Coopératifs).

ESFIN Gestion se conformera à la politique d'exclusion des paradis fiscaux et judiciaires du Crédit Coopératif qui pourra être amendée le cas échéant en fonction de l'évolution de la situation de certains pays ou territoires.

### ***Exclusion ou accord raisonné dans certains secteurs d'activité***

1. Armement
2. Production d'énergie
3. Secteur nucléaire
4. Pesticides
5. Forêt / bois / papier
6. Transport maritime
7. Pêche maritime
8. Biocarburants

Activité	ARMEMENT																																
Enjeux et sensibilité	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Risques liés au statut de certaines armes, à leurs usages finaux potentiels et à la corruption</li> <li>✓ Expertise requise sur la connaissance des produits, de leur réglementation, le risque de détournement au profit d'acteurs non étatiques ou de régimes autoritaires</li> </ul>																																
Ligne directrice	« <i>ESFIN Gestion ne financera pas les entreprises dont l'activité principale est la fabrication ou le commerce d'armes, de munitions, ou de véhicules de combat</i> »																																
En pratique	<p>Sont exclues :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les entreprises dont le cœur de métier consiste en la fabrication ou le commerce d'armes de guerre, de munitions pour armes de guerre, ou de véhicules de combat</li> <li>- les entreprises qui participent à des activités liées à des armes controversées</li> </ul> <p>Les entreprises dont les activités comportent de la fourniture ou sous-traitance pour la fabrication d'armes peuvent être financées avec discernement. Il est toutefois recommandé d'éviter les entreprises dont le cœur de métier et les savoir-faire sont exclusivement dédiés à la fourniture ou sous-traitance de ces activités.</p> <p>Les activités liées aux armes de loisir (chasse, tir sportif, archerie...) peuvent être financées avec discernement. Il est toutefois recommandé d'éviter les armureries spécialisées en armes de défense.</p>																																
Codes NAF exclus ou à surveiller	<p>Codes NAF exclus</p> <table> <tbody> <tr> <td>25.40Z</td> <td>Fabrication d'armes et de munitions</td> </tr> <tr> <td>28.99B</td> <td>Fabrication d'autres machines spécialisées (comprend la fabrication d'appareils et de dispositifs destinés à l'équipement de porte-avions)</td> </tr> <tr> <td>46.69.16</td> <td>Commerce de gros d'armes et de munition</td> </tr> <tr> <td>30.40Z</td> <td>Construction de véhicules militaires de combat</td> </tr> </tbody> </table> <p>Codes NAF à surveiller</p> <table> <tbody> <tr> <td>84.22Z</td> <td>Défense</td> </tr> <tr> <td>51.22Z</td> <td>Transports spatiaux</td> </tr> <tr> <td>20.51Z</td> <td>Fabrication de produits explosifs</td> </tr> <tr> <td>30.11Z</td> <td>Construction de navires et de structures flottantes</td> </tr> <tr> <td>30.30Z</td> <td>Construction aéronautique et spatiale</td> </tr> <tr> <td>33.16Z</td> <td>Réparation et maintenance d'aéronefs et d'engins spatiaux</td> </tr> <tr> <td>33.20A</td> <td>Installation de structures métalliques, chaudières et tuyauterie</td> </tr> <tr> <td>61.10Z</td> <td>Télécommunications filaires</td> </tr> <tr> <td>61.20Z</td> <td>Télécommunications sans fil</td> </tr> <tr> <td>61.30Z</td> <td>Télécommunications par satellite</td> </tr> <tr> <td>61.90Z</td> <td>Autres activités de télécommunication</td> </tr> <tr> <td>28.99B</td> <td>Fabrication d'autres machines spécialisées (comprend la fabrication d'appareils et de dispositifs destinés à l'équipement de porte-avions)</td> </tr> </tbody> </table>	25.40Z	Fabrication d'armes et de munitions	28.99B	Fabrication d'autres machines spécialisées (comprend la fabrication d'appareils et de dispositifs destinés à l'équipement de porte-avions)	46.69.16	Commerce de gros d'armes et de munition	30.40Z	Construction de véhicules militaires de combat	84.22Z	Défense	51.22Z	Transports spatiaux	20.51Z	Fabrication de produits explosifs	30.11Z	Construction de navires et de structures flottantes	30.30Z	Construction aéronautique et spatiale	33.16Z	Réparation et maintenance d'aéronefs et d'engins spatiaux	33.20A	Installation de structures métalliques, chaudières et tuyauterie	61.10Z	Télécommunications filaires	61.20Z	Télécommunications sans fil	61.30Z	Télécommunications par satellite	61.90Z	Autres activités de télécommunication	28.99B	Fabrication d'autres machines spécialisées (comprend la fabrication d'appareils et de dispositifs destinés à l'équipement de porte-avions)
25.40Z	Fabrication d'armes et de munitions																																
28.99B	Fabrication d'autres machines spécialisées (comprend la fabrication d'appareils et de dispositifs destinés à l'équipement de porte-avions)																																
46.69.16	Commerce de gros d'armes et de munition																																
30.40Z	Construction de véhicules militaires de combat																																
84.22Z	Défense																																
51.22Z	Transports spatiaux																																
20.51Z	Fabrication de produits explosifs																																
30.11Z	Construction de navires et de structures flottantes																																
30.30Z	Construction aéronautique et spatiale																																
33.16Z	Réparation et maintenance d'aéronefs et d'engins spatiaux																																
33.20A	Installation de structures métalliques, chaudières et tuyauterie																																
61.10Z	Télécommunications filaires																																
61.20Z	Télécommunications sans fil																																
61.30Z	Télécommunications par satellite																																
61.90Z	Autres activités de télécommunication																																
28.99B	Fabrication d'autres machines spécialisées (comprend la fabrication d'appareils et de dispositifs destinés à l'équipement de porte-avions)																																
Diligences particulières	Vérifier la nature réelle de l'activité de l'entreprise, le code NAF pouvant être périmé ou non représentatif de l'activité exercée																																
Sources documentaires																																	

Activité		PRODUCTION D'ENERGIE
<b>Enjeux et sensibilité</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Finitude des ressources fossiles et impact CO2 sur le réchauffement climatique</li> <li>✓ Nécessité d'une transition progressive vers un mix énergétique moins carboné</li> <li>✓ Extraction d'énergies fossiles : sensibilité de certains contextes pays, controverses sur certaines techniques, impact sur l'environnement et les populations, risques de pollution</li> <li>✓ Expertise requise pour discerner les technologies et impacts des centrales électriques thermiques à flamme</li> </ul>
<b>Ligne directrice</b>		ESFIN Gestion finance les installations de production d'électricité ou de chaleur à partir de ressources renouvelables ou mixtes, ainsi que les centrales de cogénération qui contribuent à renforcer l'efficacité énergétique et la transition vers une économie moins carbonée. Il n'a pas compétence à financer les activités d'extraction et de première transformation du pétrole, du gaz naturel, et du charbon, mais peut intervenir avec discernement dans les activités concernant leur transport, stockage et distribution, dans une logique d'accompagnement des transitions énergétiques en cours
<b>En pratique</b>		<p>Sont exclues :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les installations de production d'électricité fonctionnant exclusivement à partir d'énergie fossile : centrales au charbon, fioul, gaz naturel... sauf s'il s'agit d'une centrale de cogénération (récupération de la chaleur produite par le cycle électrique, pour utilisation en réseau de chaleur par exemple, ce qui augmente sensiblement le rendement) ou d'installations visant, dans le cadre d'une politique d'efficacité énergétique et du développement des énergies intermittentes, à limiter les risques de continuité d'approvisionnement en électricité pendant les périodes de pointes (sousmis à décision d'exception après analyse des avantages significatifs de l'opération au plan environnemental).</li> <li>- les activités d'extraction de pétrole, gaz naturel, charbon et lignite, ainsi que leur première transformation en carburant ou combustible (raffinage, cokéfaction...)</li> </ul> <p>Ces exclusions visent l'activité et non l'entreprise. Ainsi, un projet d'énergie renouvelable développé par une entreprise du secteur pétrolier ou un énergéticien qui se diversifie pourra être financé, à la condition que le financement soit bien circonscrit à l'opération. ESFIN Gestion ne financera pas des installations de production d'électricité présentant une intensité d'émission de GES supérieure à 100 g CO2 e/kWh.</p>
<b>Codes NAF exclus ou à surveiller</b>		<p><b>Codes NAF exclus</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>06.10Z Extraction de pétrole brut</li> <li>09.10Z Activités de soutien à l'extraction d'hydrocarbures</li> <li>09.90Z Activités de soutien aux autres industries extractives</li> <li>19.20Z Raffinage du pétrole</li> <li>06.20Z Extraction de gaz naturel</li> <li>05.10Z Extraction de houille</li> <li>05.20Z Extraction de lignite</li> <li>08.92Z Extraction de tourbe</li> <li>08.99Z Autres activités extractives n.c.a.</li> <li>19.10Z Cokéfaction</li> </ul> <p><b>Codes NAF à surveiller</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>35.11Z Production d'électricité</li> <li>35.12Z Transport d'électricité</li> <li>35.13Z Distribution d'électricité</li> <li>35.14Z Commerce d'électricité</li> <li>35.22Z Distribution de combustibles gazeux par conduites</li> <li>35.30Z Production et distribution de vapeur et d'air conditionné</li> <li>35.21Z Production de combustibles gazeux</li> <li>20.11Z Fabrication de gaz industriel</li> <li>43.13Z Forages et sondages</li> </ul>
<b>Diligences particulières</b>		Vérifier la nature réelle de l'activité ou du projet, le code NAF pouvant être périmé ou non représentatif de l'activité exercée
<b>Sources documentaires</b>		

Politique d'exclusion															
Activité	SECTEUR NUCLEAIRE														
Enjeux et sensibilité	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Complexité d'analyse des enjeux de sûreté nucléaire, de gestion des déchets et de contraintes de démantèlement</li> <li>✓ Expertise requise pour discerner les technologies et impacts des centrales nucléaires</li> </ul>														
Ligne directrice	<i>ESFIN Gestion n'a pas compétence à financer les activités de production d'énergie nucléaire.</i>														
En pratique	<p>Sont exclues :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– <b>les centrales nucléaires et les installations liées au cycle de combustion nucléaire : extraction de minerais d'uranium, conversion, enrichissement, stockage, retraitement.</b></li> </ul> <p>Ces exclusions visent les installations et activités et non l'entreprise qui les détient ou les exerce. Ainsi, un projet d'énergie renouvelable développé par un acteur du nucléaire pourra être financé, à la condition que le financement soit bien circonscrit à l'opération.</p> <p>Les entreprises dont les activités comportent de la fourniture ou sous-traitance pour la construction de centrales ou installations liées au cycle nucléaire peuvent être financées avec discernement (chaudronnerie, tuyauterie, équipements électriques ...). Il est toutefois recommandé d'éviter les entreprises dont le cœur de métier et les savoir-faire sont exclusivement dédiés à la fourniture ou sous-traitance de ces activités.</p>														
Codes NAF exclus ou à surveiller	<p><b>Codes NAF exclus</b></p> <table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 10%;">07.21Z</td> <td>Extraction de minerais d'uranium et de thorium</td> </tr> <tr> <td>20.13A</td> <td>Enrichissement et retraitement de matières nucléaires</td> </tr> <tr> <td>24.46Z</td> <td>Élaboration et transformation de matières nucléaires</td> </tr> </table> <p><b>Codes NAF à surveiller</b></p> <table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 10%;">25.30Z</td> <td>Fabrication de générateurs de vapeur (comprend la construction de réacteurs nucléaires)</td> </tr> <tr> <td>33.20A</td> <td>Installation de structures métalliques, chaudières et de tuyauterie (comprend l'installation de réacteurs nucléaires)</td> </tr> <tr> <td>35.11Z</td> <td>Production d'électricité (comprend l'exploitation d'installations de production d'électricité d'origine nucléaire)</td> </tr> <tr> <td>42.22Z</td> <td>Construction de réseaux électriques et de télécommunications (comprend la construction de centrales nucléaires)</td> </tr> </table>	07.21Z	Extraction de minerais d'uranium et de thorium	20.13A	Enrichissement et retraitement de matières nucléaires	24.46Z	Élaboration et transformation de matières nucléaires	25.30Z	Fabrication de générateurs de vapeur (comprend la construction de réacteurs nucléaires)	33.20A	Installation de structures métalliques, chaudières et de tuyauterie (comprend l'installation de réacteurs nucléaires)	35.11Z	Production d'électricité (comprend l'exploitation d'installations de production d'électricité d'origine nucléaire)	42.22Z	Construction de réseaux électriques et de télécommunications (comprend la construction de centrales nucléaires)
07.21Z	Extraction de minerais d'uranium et de thorium														
20.13A	Enrichissement et retraitement de matières nucléaires														
24.46Z	Élaboration et transformation de matières nucléaires														
25.30Z	Fabrication de générateurs de vapeur (comprend la construction de réacteurs nucléaires)														
33.20A	Installation de structures métalliques, chaudières et de tuyauterie (comprend l'installation de réacteurs nucléaires)														
35.11Z	Production d'électricité (comprend l'exploitation d'installations de production d'électricité d'origine nucléaire)														
42.22Z	Construction de réseaux électriques et de télécommunications (comprend la construction de centrales nucléaires)														
Diligences particulières	Vérifier la nature réelle de l'activité ou du projet, le code NAF pouvant être périmé ou non représentatif de l'activité exercée														
Sources documentaires															

Politique d'exclusion	
Activité	PESTICIDES
<b>Enjeux et sensibilité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ biodiversité, environnement, santé humaine (perturbateurs endocriniens)</li> <li>✓ expertise requise sur l'impact des produits phytosanitaires</li> <li>✓ Objectifs du Grenelle : réduire de 50% le recours aux pesticides d'ici 2018 (Plan Ecophyto)</li> </ul>
<b>Ligne directrice</b>	<i>ESFIN Gestion ne financera pas les activités de fabrication de pesticides de synthèse</i>
<b>En pratique</b>	<p>Sont exclues :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– <b>les activités de fabrication d'insecticide, fongicide, herbicide et parasiticides de synthèse destinés aux végétaux, qui sont développées en laboratoire et produites en usine</b> (par opposition aux pesticides naturels d'origine animale, microbienne, végétale, ou micro-organismes).</li> </ul>
<b>Codes NAF exclus ou à surveiller</b>	Codes NAF exclus 20.20Z      Fabrication de pesticides et d'autres produits agrochimiques 20.13B      Fabrication d'autres produits chimiques inorganiques de base n.c.a. 20.14Z      Fabrication d'autres produits chimiques organiques de base 20.15Z      Fabrication de produits azotés et d'engrais
<b>Diligences particulières</b>	Vérifier la nature réelle de l'activité de l'entreprise, le code NAF pouvant être périmé ou non représentatif de l'activité exercée
<b>Sources documentaires</b>	<p>Les plus grandes entreprises produisant des pesticides de synthèse: adhérents de l'Union des Industries de la Protection des Plantes UIPP : <a href="http://www.uipp.org/A-propos-de-l-UIPP/Nos-adherents">http://www.uipp.org/A-propos-de-l-UIPP/Nos-adherents</a></p> <p>Pour comprendre les pesticides  <a href="http://www.encyclo-ecolo.com/Pesticides#Pesticides : .C3.A9tat_des_lieux">http://www.encyclo-ecolo.com/Pesticides#Pesticides : .C3.A9tat_des_lieux</a></p>

Activité																																							
Activité	FORET – BOIS - PAPIER																																						
Enjeux et sensibilité	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Impacts de la déforestation sur la biodiversité, le climat et les populations</li> <li>✓ Abattage et importation illégale de bois</li> <li>✓ Impacts sanitaires et environnementaux des process de fabrication de la pâte à papier (effluents, eau, blanchiment au chlore ...)</li> </ul>																																						
Ligne directrice	<p><i>ESFIN Gestion finance les activités d'exploitation forestière respectant les principes de gestion durable, certifiées ou engagées dans une démarche de certification du type PEFC ou FSC, dotées d'un document de gestion durable au sens du code forestier, ou exercées par des gestionnaires agréés d'espaces naturels.</i></p> <p><i>- Elle finance les activités de commercialisation du bois ainsi que les activités utilisant principalement du bois, en tenant compte de leurs pratiques et politiques d'approvisionnement, qui doivent être documentées.</i></p> <p><i>- Elle finance les activités de l'industrie papetière en tenant compte de leurs politiques d'approvisionnement en matières issues du bois et de leurs procédés de fabrication, qui doivent être documentés »</i></p>																																						
En pratique	<p><b>Filière bois :</b> sciage, panneaux, menuiseries, charpente, conteneurs-emballage, distributeurs de matériaux de construction et bricolage.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les politiques d'approvisionnement sont documentées par ENT pour les adhérents des groupements</li> <li>- à identifier par l'agence pour les prospects indépendants (site internet ou demande directe au client)</li> </ul> <p><b>Filière papier :</b> fabrication de pâte à papier, de papier et de carton</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- documenter la politique d'approvisionnement (existence de label – cf doc ci-dessous)</li> <li>- documenter le procédé de fabrication (existence de label – cf doc ci-dessous)</li> </ul> <p>Sur ces deux filières, l'absence de label ne fait pas obstacle au financement, mais constitue un élément défavorable dans l'analyse du risque et doit faire l'objet d'une sensibilisation de l'emprunteur.</p> <p>Sont exclues :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les exploitations forestières qui ne présentent aucune démarche de gestion durable, sous la forme d'une certification PEFC ou FSC ou d'un document de gestion durable (cf doc ci-dessous): <ul style="list-style-type: none"> <li>o PSG (Plan Simple de Gestion) agréé pour les surfaces &gt; 25 ha</li> <li>o CBPS (Code de Bonnes Pratiques Sylvicoles) pour les surfaces &lt; 10 ha</li> <li>o RTG (Règlement Type de Gestion) pour les adhérents de coopératives forestières ou clients d'un expert forestier agréé</li> </ul> </li> </ul>																																						
Codes NAF à surveiller	<p>Pas de code NAF dédié</p> <p><b>Codes NAF à surveiller</b></p> <table> <tbody> <tr> <td>Forêts</td> <td></td> </tr> <tr> <td>02.10Z</td> <td>Sylviculture et autres activités forestières</td> </tr> <tr> <td>02.20Z</td> <td>Exploitation forestière</td> </tr> <tr> <td>02.30Z</td> <td>Récolte de produits forestiers non ligneux poussant à l'état sauvage</td> </tr> <tr> <td>02.40Z</td> <td>Services de soutien à l'exploitation forestière</td> </tr> <tr> <td>Bois</td> <td></td> </tr> <tr> <td>16.10A</td> <td>Sciage et rabotage du bois, hors imprégnation</td> </tr> <tr> <td>16.10B</td> <td>Imprégnation du bois</td> </tr> <tr> <td>16.21Z</td> <td>Fabrication de placage et de panneaux de bois</td> </tr> <tr> <td>16.22Z</td> <td>Fabrication de parquets assemblés</td> </tr> <tr> <td>16.23Z</td> <td>Fabrication de charpentes et d'autres menuiseries</td> </tr> <tr> <td>16.24Z</td> <td>Fabrication d'emballages en bois</td> </tr> <tr> <td>16.29Z</td> <td>Fabrication d'objets divers en bois ; fabrication d'objets en liège, vannerie et sparterie</td> </tr> <tr> <td>46.73A</td> <td>Commerce de gros (commerce interentreprises) de bois et de matériaux de construction</td> </tr> <tr> <td>Papier</td> <td></td> </tr> <tr> <td>17.11Z</td> <td>Fabrication de pâte à papier</td> </tr> <tr> <td>17.12Z</td> <td>Fabrication de papier et de carton</td> </tr> <tr> <td>17.21A</td> <td>Fabrication de carton ondulé</td> </tr> <tr> <td>17.21B</td> <td>Fabrication de cartonnages</td> </tr> </tbody> </table>	Forêts		02.10Z	Sylviculture et autres activités forestières	02.20Z	Exploitation forestière	02.30Z	Récolte de produits forestiers non ligneux poussant à l'état sauvage	02.40Z	Services de soutien à l'exploitation forestière	Bois		16.10A	Sciage et rabotage du bois, hors imprégnation	16.10B	Imprégnation du bois	16.21Z	Fabrication de placage et de panneaux de bois	16.22Z	Fabrication de parquets assemblés	16.23Z	Fabrication de charpentes et d'autres menuiseries	16.24Z	Fabrication d'emballages en bois	16.29Z	Fabrication d'objets divers en bois ; fabrication d'objets en liège, vannerie et sparterie	46.73A	Commerce de gros (commerce interentreprises) de bois et de matériaux de construction	Papier		17.11Z	Fabrication de pâte à papier	17.12Z	Fabrication de papier et de carton	17.21A	Fabrication de carton ondulé	17.21B	Fabrication de cartonnages
Forêts																																							
02.10Z	Sylviculture et autres activités forestières																																						
02.20Z	Exploitation forestière																																						
02.30Z	Récolte de produits forestiers non ligneux poussant à l'état sauvage																																						
02.40Z	Services de soutien à l'exploitation forestière																																						
Bois																																							
16.10A	Sciage et rabotage du bois, hors imprégnation																																						
16.10B	Imprégnation du bois																																						
16.21Z	Fabrication de placage et de panneaux de bois																																						
16.22Z	Fabrication de parquets assemblés																																						
16.23Z	Fabrication de charpentes et d'autres menuiseries																																						
16.24Z	Fabrication d'emballages en bois																																						
16.29Z	Fabrication d'objets divers en bois ; fabrication d'objets en liège, vannerie et sparterie																																						
46.73A	Commerce de gros (commerce interentreprises) de bois et de matériaux de construction																																						
Papier																																							
17.11Z	Fabrication de pâte à papier																																						
17.12Z	Fabrication de papier et de carton																																						
17.21A	Fabrication de carton ondulé																																						
17.21B	Fabrication de cartonnages																																						

## Politique d'exclusion

Diligences particulières	Vérifier la nature réelle de l'activité de l'entreprise, le code NAF pouvant être périmé ou non représentatif de l'activité exercée Pour les exploitations forestières : en l'absence d'information publique (sur internet ou dans la documentation transmise à la banque), demander s'il existe une certification ou « document de gestion durable » comme décrit ci-dessus.
Sources documentaires	Les documents de gestion durable des forêts privées <a href="http://www.crf-lr.com/docs_gest_dur.htm">http://www.crf-lr.com/docs_gest_dur.htm</a>  Règlement européen sur le bois illégal – mars 2013 <a href="http://ec.europa.eu/environment/eutr2013/index_fr.htm">http://ec.europa.eu/environment/eutr2013/index_fr.htm</a>  Normes et labels filière papier <a href="http://www.ecofolio.fr/sites/default/files/pdf_files/ef_labels.pdf">http://www.ecofolio.fr/sites/default/files/pdf_files/ef_labels.pdf</a>

Activité	TRANSPORT MARITIME						
<b>Enjeux et sensibilité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ risques de pollution selon nature de la cargaison : pétrole, chimie...</li> <li>✓ conditions sociales et sécurité des équipages</li> <li>✓ filières de démantèlement</li> <li>✓ domiciliation fiscale</li> </ul>						
<b>Ligne directrice</b>	<p><i>ESFIN Gestion finance les activités de services maritimes, de transport de fret ou de passagers.</i></p> <p><i>Concernant les navires de commerce international, il finance les navires neufs ou de moins de 15 ans au moment de la mise en place du financement, classés par un membre de l'AISC, assurés par un membre du Groupe International des Clubs P&amp;I, avec une attention particulière au respect des conventions et recommandations internationales qui doit être documenté (OMI, Bâle, Rotterdam, OIT)</i></p>						
<b>En pratique</b>	<p>Sont exclus les financements de navires de commerce :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de plus de 15 ans à la date de mise en place du financement</li> <li>- qui ne bénéficient pas d'un certificat délivré par un membre de l'Association Internationale des Sociétés de Classification (cf doc ci-dessous)</li> <li>- qui ne sont pas assurés par un membre du Groupe international des P&amp;I Clubs (cf doc ci-dessous)</li> </ul> <p>S'assurer que le dossier comporte une synthèse de la situation du navire au regard des conventions et recommandations internationales de l'OMI (sécurité, pollution, substances dangereuses...), Bâle (déchets dangereux), Rotterdam (produits chimiques dangereux) et Convention du travail maritime de l'OIT.</p> <p>Vérifier que le siège social de l'emprunteur n'est pas domicilié dans un pays figurant sur la liste d'exclusion d'ESFIN Gestion (paradis fiscaux et judiciaires). Une demande d'exception argumentée peut être formulée dans le cadre de la procédure spécifique aux paradis fiscaux :  <a href="http://www.netbanque.fr/procedures/compte/ouverture/pfi_note_appli_cc.pdf">http://www.netbanque.fr/procedures/compte/ouverture/pfi_note_appli_cc.pdf</a></p>						
<b>Codes NAF à surveiller</b>	<p>Pas de code NAF dédié</p> <p><b>Codes NAF à surveiller</b></p> <table> <tbody> <tr> <td>50.10Z</td> <td>Transports maritimes et côtiers de passagers</td> </tr> <tr> <td>50.20Z</td> <td>Transports maritimes et côtiers de fret</td> </tr> <tr> <td>77.34Z</td> <td>Location et location-bail de matériels de transport par eau</td> </tr> </tbody> </table>	50.10Z	Transports maritimes et côtiers de passagers	50.20Z	Transports maritimes et côtiers de fret	77.34Z	Location et location-bail de matériels de transport par eau
50.10Z	Transports maritimes et côtiers de passagers						
50.20Z	Transports maritimes et côtiers de fret						
77.34Z	Location et location-bail de matériels de transport par eau						
<b>Diligences particulières</b>	Vérifier la nature réelle de l'activité de l'entreprise, le code NAF n'étant pas toujours représentatif de l'activité exercée						
<b>Sources documentaires</b>	<p>Membres de l'Association internationale des sociétés de classification  <a href="http://www.iacs.org.uk/">http://www.iacs.org.uk/</a></p> <p>Membres du Groupe International des P&amp;I Clubs  <a href="http://www.ipandi.org/Group+Clubs">http://www.ipandi.org/Group+Clubs</a></p> <p>Liste d'exclusion paradis fiscaux et judiciaires  <a href="http://www.netbanque.fr/procedures/compte/ouverture/pfi_liste_exclusion.pdf">http://www.netbanque.fr/procedures/compte/ouverture/pfi_liste_exclusion.pdf</a></p>						

Activité	PECHE MARITIME
<b>Enjeux et sensibilité</b>	
<b>Enjeux et sensibilité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Surexploitation de certains stocks halieutiques et atteinte à la biodiversité</li> <li>✓ Sécurité alimentaire de pays dépendant de la pêche</li> <li>✓ Maintien de l'emploi des territoires dépendant de la pêche</li> <li>✓ Pêche illégale</li> </ul>
<b>Ligne directrice</b>	<i>ESFIN Gestion peut financer avec discernement les entreprises de pêche à caractère artisanal ou qui peuvent justifier leur engagement dans une démarche de pêche durable du type MSC (Marine Stewardship Council) ou le référentiel français « Ecolabel Pêche Durable » en cours d'élaboration</i>
<b>En pratique</b>	<p>Sont exclus :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– les entreprises de pêche industrielle ne faisant état d aucun engagement de pêche durable du type MSC ou autre référentiel inspiré du <i>Code de Conduite pour une Pêche Responsable</i> (FAO- Nations Unies)</li> </ul> <p>En pratique, les armements à la pêche immatriculés dans un port français sont réputés suffisamment encadrés pour leurs activités relevant des Organisations de Producteurs agréées auxquelles ils adhèrent, mais il convient d'être attentif aux activités exercées en dehors de ce cadre et/ou en dehors des eaux communautaires.</p>
<b>Codes NAF à surveiller</b>	<p>Pas de code NAF dédié</p> <p><b>Codes NAF à surveiller</b></p> <p>03.11Z      Pêche en mer</p> <p>10.20Z      Transformation et conservation de poisson, de crustacés et de mollusques</p>
<b>Diligences particulières</b>	Vérifier la nature réelle de l'activité de l'entreprise, le code NAF pouvant être périmé ou non représentatif de l'activité exercée
<b>Sources documentaires</b>	<p>Pêcheries françaises certifiées MSC  <a href="http://www.msc.org/suivre-une-pecherie/copy_of_pecheries-francaises-engagees">http://www.msc.org/suivre-une-pecherie/copy_of_pecheries-francaises-engagees</a></p> <p>Autres écolabels pêche  <a href="http://www.comite-peches.fr/site/index.php?page=g66">http://www.comite-peches.fr/site/index.php?page=g66</a></p>

Activité	BIOCARBURANTS				
<b>Enjeux et sensibilité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ débat sociétal sur l'accaparement de terres agricoles précédemment affectées à l'alimentation humaine ou animale</li> <li>✓ utilisation de la partie comestible des plantes (biocarburants de 1<sup>ère</sup> génération)</li> <li>✓ incidence sur les cours des matières premières agricoles et la sécurité alimentaire</li> <li>✓ bilan environnemental global controversé, notamment CO2</li> </ul>				
<b>Ligne directrice</b>	<i>ESFIN Gestion ne financera pas les entreprises dont l'activité principale est la production de biocarburant à partir de cultures utilisables pour l'alimentation et occupant des terres agricoles</i>				
<b>En pratique</b>	<p>Sont exclues :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– les installations de production de biodiesel (à partir du colza, soja, tournesol, palme) et de bioéthanol (à partir de betterave, maïs, blé, canne à sucre)</li> </ul> <p>L'exclusion vise les activités ou projets et non l'entreprise.</p> <p>Les activités de production de biocarburant de 2<sup>ème</sup> génération (à partir de déchets, résidus végétaux, bois, paille...) et de 3<sup>ème</sup> génération (à partir d'algues ou de microorganismes) peuvent être financées.</p>				
<b>Codes NAF à surveiller</b>	<p>Pas de code NAF dédié</p> <table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 15%;">72.11Z</td> <td>Recherche-développement en biotechnologie</td> </tr> <tr> <td>72.19Z</td> <td>Recherche-développement en autres sciences physiques et naturelles</td> </tr> </table>	72.11Z	Recherche-développement en biotechnologie	72.19Z	Recherche-développement en autres sciences physiques et naturelles
72.11Z	Recherche-développement en biotechnologie				
72.19Z	Recherche-développement en autres sciences physiques et naturelles				
<b>Diligences particulières</b>	Vérifier la nature réelle de l'activité ou du projet, le code NAF pouvant être périmé ou non représentatif de l'activité exercée				
<b>Sources documentaires</b>	<p>Les 3 générations de biocarburants</p> <p><a href="http://www.ifpennergiesnouvelles.fr/espace-decouverte/les-grands-debats/quel-avenir-pour-les-biocarburants/la-fabrication-des-biocarburants-3-generations">http://www.ifpennergiesnouvelles.fr/espace-decouverte/les-grands-debats/quel-avenir-pour-les-biocarburants/la-fabrication-des-biocarburants-3-generations</a></p>				

***Autres exclusions :***

***Secteurs allant à l'encontre des valeurs et éthiques d'ESFIN Gestion***

- Tabac (culture et production)
- Jeux d'argent
- Pornographie
- Sectes et organisations incitant à la haine, à la violence ou à toute forme de discrimination
- Expérimentation animale à des fins non médicales
- Activités de clonage humain
- Opérations de spéculation pure, destinée à générer une plus-value rapide ou excessives sans satisfaire aux besoins d'une activité réelle